

Rapport d'activités 2024

Mot de la Présidente

2024 restera comme une année qui a demandé beaucoup de travail, de courage et de détermination à l'association, tant à ses organes qu'à ses professionnel·es, pour aller vers une stabilisation permettant de repartir fortifié·es au combat essentiel contre les discriminations et pour une juste place des personnes en situation de handicap psychique au sein d'une société qui se doit d'être pleinement la leur.

La vie de l'association a été secouée de turbulences qui ont nécessité deux assemblées générales pour assurer le renouvellement du comité et de la Présidence en juin. Dès juillet nous avons entamé une mue qui a vu le départ de la Secrétaire générale, dont la fonction n'a pas été reconduite telle qu'elle existait depuis 20 ans. En effet, un Secrétariat général hiérarchique assumant tout le travail administratif ne se justifie plus dans une petite structure produisant principalement des contenus de qualité. Ainsi à l'automne 2024 avons-nous tenté l'expérience d'une direction collégiale assumée *ad interim* par la responsable de l'ORCEP et celle du pôle juridique. C'est aussi le lieu de regretter le départ en retraite de Madame Ariane Zinder qui a développé pendant 23 ans le pôle psychosocial ; qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son engagement sans faille.

En fin d'année 2024 nous nous sommes adjoint·es les compétences d'un consultant externe pour rassembler nos forces et repenser notre organisation afin que notre équipe numériquement diminuée puisse faire face aux défis très variés que pose la place des personnes en situation de handicap psychique dans une société peu accueillante aux différences qui en grippent ou en défient le fonctionnement. Cet appui nous a rapidement permis de reprendre nos activités de défense des droits et intérêts des personnes en situation de handicap psychique.

Ainsi, en dépit de sous effectifs massifs dès le mois de mars, durant une période très sollicitante qui nous voyait renouveler notre sous-contrat de prestations avec l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) et subir un audit de sa part, renégocier les contrats nous liant aux cantons de Genève et Vaud, nous sommes parvenu·es à assurer un haut niveau de prestations à la population concernée ainsi qu'aux diverses entités qui comptent sur nos expertises pour affiner leur compréhension des barrières auxquelles se heurtent les personnes concernées et ainsi être en mesure d'ajuster leurs politiques ou leurs interventions sociales. Nous avons pu reprendre la publication de la Lettre qui avait été abandonnée au profit de la revue Esprit(s), malheureusement trop onéreuse. Nous avons été actives dans le réseau romand notamment à la Journée de la santé mentale, aux rencontres entre la psychiatrie adulte de Genève et les associations de patient·es et de proches et au Forum handicap Vaud ; nous avons pu assumer notre part dans la formation des pairs praticien·es en santé mentale, répondre aux étudiant·es, journalistes et député·es qui nous sollicitent régulièrement, donner des cours dans les hautes écoles et les universités, participer à des tables rondes. L'observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP), que nous avons créé sur des fonds externes pour une période de trois ans devant se terminer en 2026, a été très actif sur le terrain et s'est révélé intrinsèquement lié à l'ADN de Pro Mente Sana.

Encouragée par ses réussites et forte de ses convictions la chrysalide 2024 se réjouit d'ores et déjà de présenter le papillon 2025.

Nathalie Bornoz
Présidente

Rapport de performance de l'exercice 2024

Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du code civil dont le siège est dans le canton de Genève. Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale par décision du Conseiller d'État en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Cette décision a été prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

En 2023 l'association a reçu la certification Zewo valable jusqu'au 31 décembre 2025. Le label de qualité Zewo atteste que l'association utilise les dons de manière efficace et conforme aux buts statutaire.

Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité ;
- c) le bureau ;
- d) le secrétariat ;
- e) l'organe de révision.

a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- L'élection du/de la président/e de l'association ;
- La désignation des membres du comité ;
- La désignation de l'organe de contrôle ;
- La ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- L'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- La fixation de la cotisation annuelle ;
- La révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts.

b) Le comité

Le comité est composé d'un/une président/e et de 6 à 19 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus chaque année pour une durée maximale de 12 ans. Les collaborateurs de l'association participent, avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- L'élection du bureau du comité ;
- L'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- La constitution de commission ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ;
- La recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

Membres du comité au 31 décembre 2024

- Madame BEAUVERD Béatrice, socio-thérapeute, art-thérapeute et directrice du SAS à Marin
- Madame BORNOZ Nathalie, avocate, médiatrice et juge à Genève
- Monsieur CORONADO Fabien, personne engagée
- Monsieur FULPIUS Bertrand, personne engagée
- Monsieur HIMMELBERGER Rolf, militant spécialisé dans les questions juridiques, membre d'honneur
- Madame JAGGI Yahann, paire praticienne en santé mentale
- Docteur KHAZAAL Yasser, médecin-chef au CHUV, professeur ordinaire à l'université de Lausanne et présidente de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale
- Docteur KLEIN Georges, médecin chef coordinateur de Pôle et de Service, site de Malévoz, Hôpital du Valais
- Monsieur MOUTINOT Laurent, avocat, ancien Conseiller d'État socialiste à Genève
- Docteur SPINLER Olivier, psychiatre et psychothérapeute, membre du conseil de surveillance de l'assurance-invalidité Vaud
- Monsieur ZIMMERMANN Olivier, personne engagée

c) Le bureau

L'association est dirigée par un bureau de 3 à 5 membres.

Le bureau a notamment les attributions suivantes :

- La supervision des activités de l'association et l'information au comité ;
- La représentation de l'association à l'égard de tiers ;
- L'engagement par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et la-le secrétaire général-e ;
- La surveillance du respect des missions fixées par l'assemblée générale ;
- L'engagement et la révocation du personnel ;
- L'établissement du cahier des charges du personnel.

Membres du bureau au 31.12.2024

- Madame BEAUVERD Béatrice
- Madame BORNOZ Nathalie, présidente
- Monsieur CORONADO Fabien
- Monsieur FULPIUS Bertrand
- Madame JAGGI Yahann

d) Le secrétariat

Le secrétariat a compris 6 personnes à temps partiel en 2024 répartis comme suit :

- Mme GUMY Christel, Dre, historienne des sciences et de la médecine, responsable du projet d'Observatoire romande de la contrainte en psychiatrie (ORCEP) et co-secrétaire générale *ad intérim*
- Mme HATAM, Shirin, juriste, LL.M., titulaire du brevet d'avocat, responsable des questions juridiques co-secrétaire générale *ad intérim*.
- Madame LAUENÇON Maïté, psychologue FSP a occupé le poste de responsable de la permanence psychosociale du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024

- Monsieur STREDA Joseph, responsable administratif et financier
- Madame VERNAY Olivia, Dre en sciences de l'éducation, collaboratrice de recherche, experte par expérience à l'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie
- Mme Ariane ZINDER, psychologue OSP a occupé le poste de responsable des questions psychosociales de janvier à septembre 2025

e) L'organe de révision

La fiduciaire Revidor S.A. à Genève a vérifié que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC.

Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

Relations avec la Fondation suisse Pro Ment Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la Fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales distinctes, juridiquement séparées. Leurs relations font l'objet d'une convention. Un sous-contrat de prestation, relatif à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, lie également la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'Association romande Pro Mente Sana. Il a été établi pour l'année 2024.

Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes en situation de handicap psychique. Elle défend leur droit à l'intégration sociale et professionnelle ainsi qu'au respect de leur liberté personnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnel·les. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychique.

Le pôle juridique et le pôle psychosocial de Pro Mente Sana ainsi que le Collège de rétablissement Genève (CRG) et l'Observatoire romand de la contrainte (ORCEP) en psychiatrie ont fourni les prestations suivantes :

- **Conseils juridiques** : informations sur le droit et les démarches possibles, conseils sur les procédures et les voies de recours, orientation vers des avocats, des permanences juridiques ou des organismes spécialisés offrant des ressources juridiques utiles. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. La permanence répond à tout problème juridique en lien avec les maladies psychiques.
- **Conseils psychosociaux** : réponses à des questions sur la santé mentale, les troubles psychiques et l'intégration sociale ; travail de recherche des ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes concernées ; information sur les maladies psychiques, l'offre psychosociale en Suisse romande (lieux de vie et d'activité, loisirs, groupes d'entraide, etc.) ; conseils sur les démarches à entreprendre et orientation vers les ressources et structures adéquates dans les domaines du logement, de l'entraide, de la médication ou les thérapies.
- **Information et sensibilisation** : mise à jour régulière des sites internet de PMS et de l'ORCEP, publication régulière d'un bulletin d'information électronique (Infolettre), de brochures ou dépliants d'information à destination des personnes concernées ou de leurs proches et participation à diverses manifestations, cours et conférences destinés tant aux professionnels qu'aux personnes concernées et leurs proches.
- **Défense d'intérêts** dans tous les chantiers législatifs qui ont trait à la santé mentale ou touchent même indirectement les personnes atteintes de maladie psychique : lobbying, réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.
- **Encouragement à l'entraide et au pouvoir d'agir** : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide de patient·es ou de proches, soutien aux personnes concernées représentant des intérêts dans des groupes de réflexion et/ou de pression, des commissions étatiques ; cours dispensés à des personnes en situation de handicap psychique

L'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP) donne la possibilité aux personnes concernées de déposer leur expérience de la contrainte en psychiatrie par écrit et / ou au cours d'un entretien, en vue de la constitution d'un savoir alternatif. C'est ainsi qu'il documente et produit des savoirs sur la contrainte en psychiatrie qui, à terme, permettront de

favoriser le développement d'alternatives à la contrainte. Il emploie deux personnes à temps partiel.

La phase pilote de ce projet (2024-2026) est financé grâce au soutien des organes genevois et vaudois de la Loterie romande, des cantons de Genève et Vaud ainsi que de celui d'une fondation privée vaudoise.

Le Collège de rétablissement Genève (CRG) est composé d'une équipe de six personnes dont deux paires praticiennes en santé mentale et une personne bénévole. Le CRG récolte les besoins en formation auprès des personnes concernées et organise les cours demandés ; ceux-ci sont donnés en binômes par un·e professionnel·e et un·e pair·e. Ils visent le plus souvent à mieux comprendre les problématiques de santé mentale ainsi qu'à acquérir des connaissances et des outils dans les domaines jugés utiles par les personnes concernées ; ils permettent aussi de se rencontrer et d'échanger.

Le dispositif, toujours largement reconnu et soutenu par de nombreux acteurs, est financé par une fondation privée ainsi que l'État de Genève. Le Collège de rétablissement s'est constitué en association autonome dès le mois de juin 2024.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2024 étaient de maintenir les prestations décrites dans la section précédente malgré les turbulences qui ont provoqué un sous-effectif qui a varié au cours de l'année. Nous sommes passés de 2,6 EPT à 1,7 EPT jusqu'en août 2024 et 1,5 EPT de septembre à décembre. Pro Mente Sana a néanmoins gardé à cœur d'offrir très largement ses prestations.

Conseils juridiques et psychosociaux

Les conseils juridiques et psychosociaux sont dispensés par des professionnelles principalement par téléphone et par courriel au cours de permanences qui sont ouvertes 9 heures par semaine. Ils ont pour vocation d'informer et d'orienter mais non pas d'offrir un suivi ou de répondre à des urgences. Les conseillères ne sont pas remplacées en cas de maladie ou de vacances. Les permanences sont l'occasion de toucher de près aux difficultés rencontrées par les personnes concernées et de nourrir ainsi des actions plus collectives ou d'offrir des informations pertinentes à un large public. Le nombre de conseils peut varier légèrement d'une année à l'autre mais, dans l'ensemble, il augmente régulièrement depuis la création des conseils il y a plus de 20 ans. En 2024, le départ à la retraite de la conseillère psychosociale a occasionné une baisse du nombre de conseils psychosociaux.

| Conseils juridiques | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|------|------|------|-------------|
| Nombre de conseils dont : | 648 | 686 | 672 | 653 |
| -durée du conseil jusqu'à 20 min. | 373 | 320 | 364 | 250 |
| -durée du conseil de 21 à 60 min. | 266 | 258 | 294 | 381 |
| -durée du conseil au-delà de 60 min. | 9 | 8 | 14 | 22 |

| Conseils psychosociaux | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------|------|------|------|-------------|
| - Nombre de conseils dont : | 666 | 552 | 584 | 489 |
| -durée du conseil jusqu'à 20 min | 346 | 324 | 386 | 262 |
| -durée du conseil de 21 à 60 min | 294 | 212 | 183 | 210 |
| -durée du conseil au-delà de 60 min | 26 | 16 | 15 | 17 |

Information et sensibilisation

Cours, conférences et ateliers

Pro Mente Sana a dispensé **74** cours, ateliers et conférences aux universités, aux hautes écoles, aux associations professionnelles ainsi qu'aux personnes concernées dans leurs lieux de vie, de travail ou d'occupation. Notre offre s'adapte à toute demande portant sur les droits, les intérêts et la défense des personnes en situation de handicap psychique.

Au **niveau suisse** un cours a été dispensé sur la *santé mentale en entreprise : prise en charge et outils juridiques* pour l'institut de formation des syndicats MOVENDO

Dans le canton de **Genève** Pro Mente Sana a animé six formations PSYFOR (sensibilisation des professionnel·les à l'expérience du vécu et à l'entraide) à l'attention de professionnel·les en formation (médecins, psychologues). Nous avons dispensé un cours à l'UNIGE en faculté de médecine sur le travail en réseau et un cours à la HETS GE sur la mise en œuvre des droits sociaux. Nous avons également participé à un débat public organisé à l'UNIGE sur le thème *assistance et coercition*. L'ORCEP est intervenu à l'Association Parole et a organisé un atelier collectif réunissant des personnes concernées et des professionnel·les. Enfin, jusqu'au 30 juin 2024, le CRG a offert quarante-trois cours à des personnes concernées permettant à un vaste public d'acquérir des compétences dans ses domaines d'intérêts et est intervenu à cinq reprises auprès de professionnel·les.

Dans le canton de **Vaud**, Pro Mente Sana a participé en tant qu'experte aux examens d'étudiant·es infirmier·ères à la HESAV portant sur le thème de la chambre fermée et animé trois ateliers sur la confidentialité à la HETSL. Nous avons donné deux cours à la HETSL sur les *enjeux juridiques de la pair-aidance* ainsi qu'un cours *Prendre soin de sa santé mentale* dispensé à l'espace Riponne avec Pro Senectute Vaud. Nous avons participé au Forum patients de l'hôpital psychiatrique de Cery. Une conférence-événement de lancement de l'ORCEP a eu lieu à la Maison Pyxis à Lausanne. L'ORCEP y a également organisé un atelier collectif ainsi qu'un deuxième dans les locaux d'Avenir Social Vaud.

À **Neuchâtel** nous avons donné à un cours à Institut du droit de la santé (IDS) de l'Université de Neuchâtel « Tension entre assistance et contrainte, de l'internement administratif aux placements à des fins d'assistance (PLAFA/PAFA) ». L'ORCEP est intervenu à l'ANAAP à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds pour présenter ses activités et initier des discussions sur la contrainte.

À **Fribourg** l'ORCEP est intervenu à deux reprises à l'AFAAP pour présenter ses activités, initier des discussions sur la contrainte en psychiatrie et récolter les expériences personnelles.

Production de contenus

Nous publions, collectons et diffusons régulièrement des informations destinées à permettre aux personnes en situation de handicap psychique de prendre plus de pouvoir sur leurs vies en toute connaissance de cause. Nous nous efforçons également de porter les voix des personnes concernées auprès d'un large public.

Brochures

En 2024, nous avons publié *Témoignages de recovery 2* en versions papier et électronique. Cette brochure présente de nouveaux témoignages de rétablissements, et est aussi un croisement de regard entre une paire praticienne en santé mentale et deux écrivaines sensibilisées à la santé mentale. Nous avons actualisé et réédité en version électronique la brochure *Les troubles bipolaires : comprendre la maladie et trouver de*

l'aide. Toutes nos brochures peuvent être téléchargées ou commandées gratuitement depuis notre site (une participation aux frais de ports est demandée pour les grandes quantités).

L'Infolettre

Six Infolettres ont été diffusées qui, en plus d'informer sur les actualités de PMS, contenaient des renseignements utiles aux personnes concernées sur le respect de leurs droits de patient-es et d'assuré-es, sur les dettes et les poursuites, les prestations complémentaires, le droit de la famille, les curatelles, l'aide sociale, le 2^e pilier et le droit pénal. Les Infolettres sont publiées sur notre site.

La Lettre de PMS

2024 a vu renaître la Lettre de PMS. Cette publication, qui propose des articles fouillés mais accessibles à un large public, a vocation à paraître trois fois par année. La Lettre n° 84 de décembre 2024 était consacrée à la contrainte en psychiatrie. La Lettre de Pro Mente Sana est accessible en ligne sur notre site.

Archives de l'expérience de la contrainte en psychiatrie

L'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP) documente les expériences personnelles de la contrainte. Les Archives de l'expérience de la contrainte ainsi créées réunissent, après un an d'activité 21 dossiers. Elles ont pour but de constituer au fil du temps des savoirs qui viennent compléter, voire contrebalancer ou contredire les récits dominants sur la question (scientifiques, cliniques et institutionnels). L'objectif est de promouvoir une mise en dialogue des expertises issues de l'expérience avec celles dites scientifiques selon des modalités qui accordent autant de crédit aux premières qu'aux secondes et qui favorisent le développement de pratiques d'assistance conformes à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (ci-après CDPH). Les Archives de la contrainte en psychiatrie sont consultables sur rendez-vous et selon les conditions définies par les personnes depositaires à des fins de recherche, de formation et dans l'intérêt d'association du domaine de la santé mentale. Pour plus d'informations, voir le site de l'ORCEP.

Bibliothèque en ligne de l'ORCEP

L'ORCEP effectue une veille informationnelle sur la question de la contrainte en psychiatrie en Suisse romande. Le résultat de cette veille est consultable dans la bibliothèque en ligne de l'ORCEP. Elle répertorie des productions de natures diverses : récits, travaux académiques, articles, textes et rapports législatifs, expositions, sites internet, etc. Elle permet à un large public d'accéder à plus de 250 références et d'aborder cette thématique selon des perspectives multiples.

Veille de la jurisprudence fédérale favorable à la personne concernée

Pour des raisons techniques les arrêts du TF favorables aux justiciables n'ont pas pu être mis en ligne en 2024, la publication reprend en 2025.

Nous avons été actives dans les médias :

- Passage à l'émission *On en parle* sur les directives anticipées
- Entretiens avec des journalistes, de la RTS pour un *Temps présent* sur les urgences psychiatriques, pour un podcast sur la contrainte en psychiatrie, pour un reportage sur le living museum, pour un reportage sur les cliniques psychiatriques de luxe, avec les journalistes du quotidien le Temps pour un article sur la contrainte en psychiatrie et ceux de la SRF pour un sujet sur les curatelles de portée générale dans le canton de Vaud
- communiqué de presse avec la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains concernant le retard pris à par la Suisse dans la mise en place des recommandations du comité contre la torture (CAT, committee against torture)
- réponse à un communiqué de presse des HUG sur les violences à l'hôpital.

Défense d'intérêts et travaux spécifiques

Pro Mente Sana se fait entendre dans les **procédures de consultation**, par des prises de position sur des projets de loi et des rapports officiels. L'association peut aussi être consultée en tant qu'experte pour participer à des groupes de travail institués par les autorités ou les administrations.

Sur le **plan national** Pro mente Sana a été en contact avec la Fédération suisse des Collèges de Rétablissement dont le CRG fait partie. Nous avons été auditionnées par la Commission nationale d'éthique en vue de l'élaboration de sa prise de position sur la stérilisation des personnes durablement incapables de discernement. Après avoir contribué en 2023 au rapport alternatif des ONG au CAT nous avons pris part au rapport de suivi des recommandations faites à la Suisse, paru en juin 2024 (Progress report concerning torture and cruel, inhuman or degrading treatment or punishment in Switzerland). Nous avons été actives auprès de divers politicien·nes et partenaires associatifs en vue de modifier le code civil sur la question du traitement sous contrainte dès lors que la réglementation nationale n'est pas en harmonie avec la CDPH.

Sur le **plan régional** Pro Mente Sana a été présente à Genève, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Valais par le biais de l'ORCEP qui y a présenté nos activités dans diverses associations d'entraide destinées aux personnes en situation de handicap psychique.

À **Genève**, Pro Mente Sana est restée partenaire des autorités notamment en participant activement à la Semaine de la santé mentale et ainsi qu'aux Rencontres pluriannuelles des associations de patient·es et de proches avec le département de psychiatrie de l'hôpital de Belle-Idée. Nous avons également participé à 3 ateliers collaboratifs organisé par le Département de la cohésion sociale et destinés à repenser la protection de l'adulte pour l'avenir. Nous sommes intervenues auprès du SPAd concernant le problème récurrent de l'endettement des personnes concernées durant une période de mise sous curatelle ainsi qu'auprès de membres du Grand conseil sur la question de la rémunération des curateurs·ices. Nous avons manifesté une attention critique au fonctionnement de la Commission de levée de secret, ainsi qu'aux communications des HUG sur la violence à l'hôpital. Nous avons pris position sur l'avant-projet de loi sur l'légalité et les droits des personnes en situation de handicap.

Dans le canton de **Vaud** nous avons travaillé avec une députée au Grand Conseil sur la question de la contrainte en psychiatrie, nous avons participé au Forum des patient·es à Cery et sommes membre actif du Forum handicap Vaud.

Encouragement à l'entraide et au pouvoir d'agir

Pro Mente Sana a continué à apporter son soutien aux associations d'entraide pour leur permettre de profiler leurs savoirs expérientiels dans la formation des professionnel·les de la santé et dans divers forums actifs dans le domaine de la santé mentale. C'est ainsi que l'association apporte un soutien ciblé aux personnes en situation de handicap qui la représentent dans différentes instances, ou associations ou groupes de pression dans les cantons de Genève et Vaud.

Formation de pair·e praticien·ne en santé mentale (PPSM)

Notre association a contribué à organiser la formation des PPSM en Romandie en partenariat avec la CORAASP la HETSL et l'association Re-pairs. Nous continuons à participer à la mise en œuvre et au développement de cette formation et y avons donné des cours en 2024.